

IV.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

POUR L'EXERCICE 1892.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1892 s'élève à	fr. 17,045,123 »
Le projet de Budget amendé pour l'exercice 1891 monte à	fr. 17,123,225 »
	<hr/>
DIMINUTION.	fr. 78,100 »

Cette diminution résulte des modifications suivantes :

CHAPITRE II.

ORDRE JUDICIAIRE.

ART. 11. — *Tribunaux de première instance et de commerce; indemnités pour frais de greffe.*

Crédit demandé pour 1892	fr. 195,000 »
— proposé pour 1891	285,000 »
	<hr/>
DIMINUTION.	fr. 90,000 »

Le crédit voté pour 1891 comprenait une somme de 90,000 francs destinée à couvrir les frais de confection des tables décennales de la période de 1881-1890. C'était là une charge extraordinaire et temporaire qui disparaît en 1892.

CHAPITRE VI.

PUBLICATIONS OFFICIELLES.

ART. 23. — *Impression du Recueil des lois, du Moniteur, etc.*

Crédit demandé pour 1892	fr. 325,000 »
— proposé pour 1891	330,000 »
	<hr/>
DIMINUTION.	fr. 5,000 »

L'impression des tarifs douaniers qui se faisait jusqu'ici par les soins du *Moniteur*, sera supprimée; les tarifs seront publiés désormais par le Bureau

NOTE PRÉLIMINAIRE.

international créé à cet effet (loi du 6 février 1891). Il en résultera une diminution de dépense à charge de l'article 23, qui est évaluée à 3,000 francs.

CHAPITRE VII.

PENSIONS ET SECOURS.

ART. 29. — *Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse*

Crédit demandé pour 1892	fr.	4,000	»
— proposé pour 1891		3,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	1,000	»

La réduction est proposée à l'effet de mettre le crédit en rapport avec les besoins constatés.

CHAPITRE IX.

BIENFAISANCE.

ART. 44. — *Écoles de bienfaisance de l'État.*

Crédit demandé pour 1892	fr.	719,875	»
— proposé pour 1891		699,875	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	20,000	»

Elle est sollicitée afin de permettre aux comités de patronage d'avancer les frais d'apprentissage des enfants placés par leurs soins. Ces avances seront remboursées par les communes du domicile de secours et le montant des remboursements sera rattaché à l'article 60 du Budget des Voies et Moyens.

CHAPITRE X.

PRISONS.

ART. 52. — *Frais d'impression et de bureau.*

Crédit demandé pour 1892	fr.	12,000	»
— proposé pour 1891		14,100	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	2,100	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Un crédit de 2,000 francs a été alloué par le Budget de 1891, à l'effet de pourvoir à la fourniture d'imprimés à utiliser pendant les années 1892 et 1893. Il n'y a pas lieu de le maintenir au Budget de 1892.

RÉCAPITULATION.

	Diminution.	Augmentation.
ARTICLE 11 fr.	90,000 »	»
— 23	5,000 »	»
— 29	1,000 »	»
— 44	»	20,000 »
— 52	2,100 »	»
	98,100 »	20,000 »
DIMINUTION. . . fr.	78,100 »	

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Sur la proposition de Nos Ministres de la Justice et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1892, à la somme de dix-sept millions quarante-cinq mille cent vingt-cinq francs (17,045,125 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 23 février 1891.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

JULES LE JEUNE.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 •	503,900 •
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	423,400 •	
3	Matériel	50,000 •	
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques	5,000 •	
5	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger	6,500 •	
CHAPITRE II.			
ORDRE JUDICIAIRE.			
6	<i>Cour de cassation.</i> Personnel	273,550 •	5,848,500 •
7	— Matériel. — Indemnités pour frais de greffe	7,200 •	
8	<i>Cours d'appel.</i> Personnel	1,082,500 •	
9	— Matériel. — Indemnités pour frais de greffe	43,500 •	
10	Tribunaux de première instance et de commerce. — Personnel	2,300,050 •	
11	— — Indemnités pour frais de greffe	193,000 •	
12	Justices de paix et tribunaux de police. — Personnel	1,756,900 •	
13	— — Indemnités pour frais de greffe	118,000 •	
CHAPITRE III.			
JUSTICE MILITAIRE.			
14	<i>Cour militaire.</i> Personnel. — Indemnités pour le service de l'auditorat général, ainsi que pour celui des audiences	19,400 •	74,280 •
15	— Matériel	1,500 •	
16	Auditeurs militaires et anciens prévôts. — Indemnités pour le service des auditorats ainsi que pour celui des audiences	49,450 •	
17	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière	4,130 •	
CHAPITRE IV.			
FRAIS DE JUSTICE.			
18	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques. (<i>Crédit non limitatif</i>) (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion	1,500,000 •	1,516,950 •
19	Traitements des exécuteurs des arrêtés criminels.	4,650 •	
20	— des préposés à la conduite des voitures cellulaires.	12,500 •	
A REPORTER. . . . fr.			7,945,450 •

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.		7,045,430 »
	CHAPITRE V.		
	PALAIS DE JUSTICE.		
21	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de justice de Bruxelles: confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre.	107,000 »	107,000 »
	CHAPITRE VI.		
	PUBLICATIONS OFFICIELLES.		
22	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de la direction du <i>Moniteur</i>	15,100 »	
23	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires.	525,000 »	
24	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation.	25,300 »	572,400 »
25	Indemnités et traitements d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois.	7,000 »	
	CHAPITRE VII.		
	PENSIONS ET SECOURS.		
26	Pensions civiles (payement des termes échus avant l'inscription au grand-livre).	15,000 »	
27	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse.	9,000 »	
28	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus.	2,500 »	30,500 »
29	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus.	4,000 »	
	A REPORTER. fr.		8,455,330 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.		8,455,530 °
CHAPITRE VIII.			
CULTES.			
50	Clergé supérieur du culte catholique	281,400 °	
51	Clergé inférieur du culte catholique	4,292,570 °	
52	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises	500,000 °	
53	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	80,000 °	
54	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	10,000 °	5,237,970 °
55	Culte israélite (<i>Personnel</i>).	17,000 °	
56	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	1,000 °	
57	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	10,000 °	
58	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	16,000 °	
59	Secours pour les ministres des cultes	50,000 °	
CHAPITRE IX.			
BIENFAISANCE.			
SECTION 1 ^{re} . — <i>Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>			
40	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État	260,000 °	
41	Subsides a) : 1 ^o à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés ; 2 ^o aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 151, n° 17, de la loi communale ; 3 ^o aux établissements pour aveugles et sourds-muets ; 4 ^o aux communes pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n° 14 de la loi du 28 décembre 1875 ; 5 ^o pour secours aux victimes de l'ophtalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre ; 6 ^o pour secours à des aliénés indigents. — b) pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés.	255,000 °	
42	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles	12,000 °	1,248,575 °
43	Impression et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance, et frais divers	7,500 °	
	A REPORTER . . . fr.	514,500 °	14,941,875 °

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET. DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	514,500 *	14,041,675 *
	SECTION 2. — Écoles de bienfaisance de l'État.		
44	Écoles de bienfaisance de l'État	719,875 *	
45	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État	14,000 *	
	CHAPITRE X		
	PRISONS.		
46	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage, de nourriture et de transfèrement des détenus par correspondance extraordinaire. — Frais de voyage et de séjour de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation.	865,000 *	
47	Salaires des détenus.	55,000 *	
48	Confection et frais d'habillement des surveillants.	24,200 *	
49	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés.	6,000 *	
50	Traitements des fonctionnaires et employés	954,000 *	2,059,450 *
51	Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés.	26,750 *	
52	Frais d'impression et de bureau	12,000 *	
53	Patronage des condamnés libérés	11,500 *	
54	Mobilier. Achat, confection et entretien. — Bâtiments. Menus travaux d'entretien et achat de matériaux et ingrédients pour les ouvrages à confier aux détenus. — Loyer d'immeubles	105,000 *	
	CHAPITRE XI.		
	FRAIS DE POLICE.		
55	Mesures de sûreté publique	15,000 *	15,000 *
	A REPORTER. . . . fr.	17,016,125 *

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT.fr.	17,010,125 *
	CHAPITRE XII.		
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
56	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département	20,000 *	20,000 *
57	Dépenses imprévues non libellées au Budget et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux. Secours aux anciens agents salariés des divers services ressortissant au Département, ou à leurs familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse	9,000 *	
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE.fr.	17,045,125 *

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 25 février 1891.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

JULES LE JEUNE.

Le Ministre des Finances,

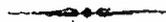
A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

pour l'exercice 1892.



DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1892.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1891.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1890.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1889.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000 »	
423,400	425,400	»	»	413,400	398,565 02	
444,400	444,400	»	»	434,400	419,565 02	

BUDGET DE L'EXERCICE 1892.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		REPORT. . . fr.
3	a.	MATÉRIEL. — Fournitures de bureau, impressions, papiers, livres, re- liures, etc.	27,000 »	50,000 »
	b.	— Éclairage, chauffage de 97 foyers	11,500 »	
	c.	— Entretien de l'hôtel et des bureaux, achat et entretien des meubles	11,500 »	
4	»	Frais de rédaction et de publication de recueils et documents statistiques. — Achat d'ouvrages y relatifs.		
5	»	Frais de route et de séjour des fonctionnaires et employés de l'administration centrale et missions à l'étranger.		
				TOTAL DU CHAPITRE 1 ^{er} fr.
CHAPITRE II.				
ORDRE JUDICIAIRE.				
COUR DE CASSATION. — <i>Personnel.</i>				
6	»	Premier président	1 16,000	275,350
		Président de chambre	1 13,000	
		Conseillers.	13 11,250	
		Procureur général	1 16,000	
		Avocats généraux	2 12,000	
		Greffier en chef	1 7500 à 8500	
		Greffiers adjoints	2 4500 à 5500	
		Huissiers audienciers	6 750	
		Secrétaire du parquet	1 4000 à 4500	
		Commis	1 2000 à 2600	
		Messagers	3 1200 à 1800 (*)	
		Indemnités pour frais d'exécution de la loi du 30 juil- let 1881	» » 200	
		Indemnité pour le service du cabinet du 1 ^{er} président.	» » 300	
		Indemnité accordée au greffier en chef (loi du 25 no- vembre 1889)	» » 4,500	
				A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1892.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1891.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1890.	DÉPENSES " " L'EXERCICE 1889.	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
444,400	444,400	»	»	454,400	419,565 02	
50,000	50,000		»	50,000	68,000 »	
5,000	5,000	»	»	5,000	4,994 86	
6,500	6,500	»	»	11,000	5,045 60	
505,900	505,900	»	»	500,400	497,405 48	
275,550	275,550	»	»	274,860	270,754 80	
275,550	275,550	»	»	274,860	270,754 80	

(¹) Application de l'article 4 de l'arrêté ministériel du 30 mars 1881 à 2 messagers.

BUDGET DE L'EXERCICE 1892.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.			
			NOMBRE d'ARCHES.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		<i>Matériel et menues dépenses de la Cour de cassation. —</i>				
		<i>Indemnité pour frais de greffe.</i>				
7	"	La Cour	"	5,000	7,200	
		Le parquet.	"	1,600		
		Dépenses éventuelles	"	200		
		Indemnité pour frais de greffe	"	2,400		
		<i>COURS D'APPEL. — Personnel.</i>				
		Premiers présidents	3	11,250	33,750	
		Présidents de chambre	10	8,500	85,000	
		Conseillers.	76	7,500	570,000	
		Procureurs généraux.	3	11,250	33,750	
		Premiers avocats généraux.	3	8,500	25,500	
		Deuxièmes avocats généraux	10	8,000	80,000	
		Substituts des procureurs généraux	7	7,000	49,000	
		Greffiers en chef	3	7500 à 8300	24,000	
		Greffiers adjoints	21	4000 à 5000	95,500	
		Secrétaires des parquets	3	4000 à 4500	14,400	
8	"	Employés	14	2000 à 2600	54,200	
		Messagers	12	1200 à 1800	18,600	
		Huissiers audienciers	12	700	8,400	
		Concierges.	2	700 à 1400	2,900	
		Indemnités pour frais d'exécution de la loi du 30 juillet 1881.	"	"	6,000	
		Indemnités pour le service du cabinet des premiers pré- sidents	"	"	1,700	
		Indemnités à des personnes assumées en qualité de greffier	"	"	500	
		Indemnités accordées au greffier en chef de la cour d'appel de Liège (loi du 25 novembre 1889).	"	"	1,500	
		<i>Matériel des Cours.</i>				
		Cour d'appel de Bruxelles	"	"	7,600	
		— de Gand	"	"	5,900	
		— de Liège	"	"	7,200	
		Dépenses éventuelles	"	"	1,100	
9	"	Au moyen de ces allocations, les Cours doivent couvrir toutes les dépenses résultant du chauffage, de l'éclairage, des impressions, des fournitures de bureau et de l'entretien de leur mobilier. — Les comptes d'emploi doivent être readus à la Cour des Comptes.			43,500	
		Indemnité pour frais de greffe.	"	"	21,500	
		A REPORTER. fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1892.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1891.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1890.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1889	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
275,530	275,530	»	»	274,860	270,754 80	
7,200	7,200	»	»	7,200	4,620 »	
1,082,500	1,082,500	»	»	1,090,730	1,050,781 17	
43,300	43,300	»	»	36,800	21,798 40	
1,408,350	1,408,350	»	»	1,409,610	1,347 034 37	

BUDGET DE L'EXERCICE 1892.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		NOMBRE d'agents	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.	
		REPORT. . . . fr.				
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE.				
		1 ^{re} CLASSE. — <i>Bruzelles, Gand, Liège et Anvers.</i> <i>Personnel.</i>				
	a.	Présidents	4	7500 à 8500	31,000	
		Vice-présidents	12	6,500	78,000	
		Juges d'instruction	17	6,250	106,250	
		Juges	55	3,000	175,000	
		Procureurs du Roi	4	7500 à 8500	31,000	
		Substituts	22	5,000	110,000	
		Greffiers	4	7500 à 8500	33,000	
		Greffiers adjoints.	40	3200 à 4000	144,800	772,170
		Secrétaires des parquets.	4	3400 à 3800	16,120	
		Commis.	22	1200 à 2000	33,800	
		Huissiers audienciers	23	400	9,200	
		Indemnités allouées aux greffiers des tribunaux de pre- mière instance de Gand et de Liège (loi du 25 no- vembre 1889)	>	>	4,000	
		2 ^e CLASSE. — <i>Arlon, Bruges, Charleroi, Courtrai, Di- nant, Louvain, Mons, Namur, Nivelles, Tongres, Termonde, Tournai et Verviers. — Personnel.</i>				
		Présidents	13	7,000	91,000	
		Vice-présidents	13	5,500	71,500	
		Juges d'instruction	24	5,250	126,000	
		Juges	47	4,500	211,500	
		Procureurs du Roi	13	7,000	91,000	
		Substituts	27	4,500	121,500	
		Greffiers	13	6000 à 7000	83,000	1,103,020
		Greffiers adjoints.	53	3000 à 3800	194,800	
		Secrétaires des parquets.	13	3000 à 3300	43,920	
		Commis.	23	1200 à 2000	43,200	
		Huissiers audienciers	48	500	14,400	
		Indemnités allouées aux greffiers des tribunaux de pre- mière instance de Bruges, Charleroi, Dinant, Namur, Nivelles et Verviers (loi du 25 novembre 1889)	>	>	11,200	
		3 ^e CLASSE. — <i>Audenarde, Furnes, Hasselt, Huy, Malines, Marche, Neufchâteau, Turnhout et Ypres.</i> <i>— Personnel.</i>				
		Présidents	9	6,000	54,000	
		Juges d'instruction	9	4,750	42,750	
		Juges	20	4,000	80,000	
		Procureurs du Roi	9	6,000	54,000	
		Substituts	9	4,000	36,000	
		Greffiers	9	4500 à 5500	43,000	
		Greffiers adjoints.	17	2800 à 3600	53,800	
		A REPORTER. . . . fr.				
				567,550	1,875,190	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1892.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1891.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1890.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1889.	<i>Observations.</i>
		Augmentation	Diminution.			
1,408,350	1,408,350	>	>	1,409,610	1,347,954 37	
1,408,350	1,408,350	>	>	1,409,610	1,347,954 37	

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1892.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1891.	DIFFÉRENCES.		DÉPENSES proposés POUR L'EXERCICE 1890.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1889.	<i>Observations:</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,408,550	1,408,350	»	»	1,409,610	1,547,934 57	
2,390,050	2,390,050	»	»	2,368,590	2,121,222 78	
195,000	285,000	»	90,000	195,000	»	
1,736,900	1,736,900	»	»	1,676,400	936,575 »	
118,000	118,000	»	»	108,000	»	
5,848,500	5,938,300	»	90,000	5,757,400	4,405,552 15	
DIMINUTION. . fr.		90,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1892.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEM. par an.	MONTANT de la dépense.		TOTAL par service.	
CHAPITRE III.							
JUSTICE MILITAIRE.							
COUR MILITAIRE. — Personnel.							
14	»	Auditeur général	1	8,500	8,500	»	19,400
	»	Substitut de l'auditeur général	1	6,500	6,500	»	
	»	Indemnité pour le service de l'auditorat gé- néral ainsi que pour celui des audiences	»	»	2,600	»	
	»	Messagers	1	1200 à 1800	1,800	»	
Matériel.							
15	»	Matériel pour la Cour militaire	»	»	1,500	»	1,500
AUDITEURS MILITAIRES ET PRÉVÔTS.							
	»	Auditeurs provinciaux de 1 ^{re} classe, à Anvers, Bruxelles, Gand et Liège	4	6,000	24,000	»	49,450
	»	Auditeurs provinciaux de 2 ^e classe, à Bruges, Mons et Namur	3	5,000	15,000	»	
16	»	Auditeur adjoint à Anvers	1	4,000	4,000	»	
	»	Commis à l'auditorat de Bruxelles	1	2,000	2,500	»	
	»	Anciens prévôts militaires	3	500	1,500	»	
	»	Indemnité pour le service de l'auditorat ainsi que pour celui des audiences	»	»	2,650	»	
	»		1	420	420	»	
17	»	Frais de bureau et indemnité pour feu et lu- mière dont jouissent les auditeurs	2	350	1,100	»	4,130
	»		1	370	370	»	
	»		1	600	600	»	
	»		2	720	1,440	»	
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.							
CHAPITRE IV.							
FRAIS DE JUSTICE.							
18	a.	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de simple police			1,467,000	»	33,000
	b.	Frais de justice pour affaires du ressort de la Cour militaire, des conseils de guerre et de la garde civique				»	
19	»	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels					
20	»	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires					
TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.							

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1892.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1891.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1890.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1889.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
19,400	19,400	»	»	20,950	17,258 52	
1,500	1,500	»	»	1,500	1,500 »	
49,450	49,450	»	»	47,900	46,855 55	
4,130	4,130	»	»	4,130	4,130 »	
74,280	74,280	»	»	74,280	69,543 87	
1,500,000	1,500,000	»	»	1,500 000	2,025,331 45	
4,650	4,650	»	»	4,650	4,650 »	
12,500	12,500	»	»	12,500	12,300 »	
1,516,950	1,516,950	»	»	1,516,950	2,040,281 45	

BUDGET DE L'EXERCICE 1892.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																							
CHAPITRE V.																									
PALAIS DE JUSTICE.																									
21	»	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes, pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de Justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de Justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre.																							
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.																							
CHAPITRE VI.																									
PUBLICATIONS OFFICIELLES.																									
22	»	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de la direction du <i>Moniteur</i>																							
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;">NOMBRE D'AGENTS.</th> <th style="width: 20%;">Appointements par an.</th> <th style="width: 30%;">Montant de la dépense.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 Directeur</td> <td style="text-align: right;">7,000 »</td> <td rowspan="8" style="vertical-align: middle; text-align: center;">} 15,100 »</td> </tr> <tr> <td>1 Traducteur.</td> <td style="text-align: right;">1,000 »</td> </tr> <tr> <td>1 Commis de 1^{re} classe.</td> <td style="text-align: right;">2,600 »</td> </tr> <tr> <td>1 Vérificateur de la comptabilité</td> <td style="text-align: right;">500 »</td> </tr> <tr> <td>1 Comptable.</td> <td style="text-align: right;">1,000 »</td> </tr> <tr> <td>1 Commis.</td> <td style="text-align: right;">1,800 »</td> </tr> <tr> <td>1 Concierge</td> <td style="text-align: right;">600 »</td> </tr> <tr> <td>1 Encaisseur</td> <td style="text-align: right;">450 »</td> </tr> <tr> <td>Augmentation éventuelle des traitements. Indemnités.</td> <td style="text-align: right;">150 »</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.	1 Directeur	7,000 »	} 15,100 »	1 Traducteur.	1,000 »	1 Commis de 1 ^{re} classe.	2,600 »	1 Vérificateur de la comptabilité	500 »	1 Comptable.	1,000 »	1 Commis.	1,800 »	1 Concierge	600 »	1 Encaisseur	450 »	Augmentation éventuelle des traitements. Indemnités.	150 »	
NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.																							
1 Directeur	7,000 »	} 15,100 »																							
1 Traducteur.	1,000 »																								
1 Commis de 1 ^{re} classe.	2,600 »																								
1 Vérificateur de la comptabilité	500 »																								
1 Comptable.	1,000 »																								
1 Commis.	1,800 »																								
1 Concierge	600 »																								
1 Encaisseur	450 »																								
Augmentation éventuelle des traitements. Indemnités.	150 »																								
23	»	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> , et travaux accessoires																							
	»	Abonnement au <i>Bulletin de la Cour de cassation</i>																							
24	»	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1793; impression d'avant-projets de loi et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation																							
25	»	Indemnités et traitements d'employés attachés à la Commission royale de la publication des anciennes lois.																							
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.																							

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1892.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1891.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1890.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1889.	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
107,000	107,000	»	»	107,000	106,956 48	
107,000	107,000	»	»	107,000	106,956 48	
15,100	15,100	»	»	15,100	14,649 88	
325,000	330,000	»	5,000	330,000	299,236 21	
»	»	»	»	»	2,788 50	
25,300	25,500	»	»	25,500	15,704 25	
7,000	7,000	»	»	7,000	6,314 71	
372,400	377,400	»	5,000	377,400	358,693 53	
Diminution. . . fr.		5,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1892.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																												
CHAPITRE VII.																																														
PENSIONS ET SECOURS.																																														
26	»	Pensions civiles. — Payement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre																																												
27	»	Secours à des magistrats et à des fonctionnaires et employés attachés aux cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse.																																												
28	»	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou d'établissements y ressortissant, se trouvant dans le même cas que ci-dessus.																																												
29	»	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus																																												
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.																																												
CHAPITRE VIII.																																														
CULTES.																																														
<i>Culte catholique.</i>																																														
50	»	Clergé supérieur du culte catholique																																												
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">CLERGÉ SUPÉRIEUR.</th> <th style="text-align: center;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="text-align: center;">Appointements par an.</th> <th style="text-align: center;">TOTAL des traitements.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Archevêque.</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">21,000 »</td> <td style="text-align: right;">21,000 »</td> </tr> <tr> <td>Evêques</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: right;">16,000 »</td> <td style="text-align: right;">80,000 »</td> </tr> <tr> <td>Frais de tournées et du secrétariat</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">21,600 »</td> </tr> <tr> <td>Secrétaire d'archevêché</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">1,500 »</td> <td style="text-align: right;">3,000 »</td> </tr> <tr> <td>— d'évêché</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">1,000 »</td> <td style="text-align: right;">1,000 »</td> </tr> <tr> <td>Vicaires généraux</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: right;">3,600 »</td> <td style="text-align: right;">10,800 »</td> </tr> <tr> <td>— — — — —</td> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: right;">3,200 »</td> <td style="text-align: right;">32,000 »</td> </tr> <tr> <td>Chanoines</td> <td style="text-align: center;">20</td> <td style="text-align: right;">2,400 »</td> <td style="text-align: right;">48,000 »</td> </tr> <tr> <td>— — — — —</td> <td style="text-align: center;">32</td> <td style="text-align: right;">2,000 »</td> <td style="text-align: right;">64,000 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">74</td> <td></td> <td style="text-align: right;">281,400 »</td> </tr> </tbody> </table>			CLERGÉ SUPÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.	Archevêque.	1	21,000 »	21,000 »	Evêques	3	16,000 »	80,000 »	Frais de tournées et du secrétariat	»	»	21,600 »	Secrétaire d'archevêché	2	1,500 »	3,000 »	— d'évêché	1	1,000 »	1,000 »	Vicaires généraux	3	3,600 »	10,800 »	— — — — —	10	3,200 »	32,000 »	Chanoines	20	2,400 »	48,000 »	— — — — —	32	2,000 »	64,000 »		74		281,400 »
CLERGÉ SUPÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.																																											
Archevêque.	1	21,000 »	21,000 »																																											
Evêques	3	16,000 »	80,000 »																																											
Frais de tournées et du secrétariat	»	»	21,600 »																																											
Secrétaire d'archevêché	2	1,500 »	3,000 »																																											
— d'évêché	1	1,000 »	1,000 »																																											
Vicaires généraux	3	3,600 »	10,800 »																																											
— — — — —	10	3,200 »	32,000 »																																											
Chanoines	20	2,400 »	48,000 »																																											
— — — — —	32	2,000 »	64,000 »																																											
	74		281,400 »																																											
		À REPORTER. . . fr.																																												

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1892.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1891.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1890.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1889.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
15,000	15,000	»	»	15,000	9,141 39	
9,000	9,000	»	»	9,000	9,000 »	
2,500	2,500	»	»	2,000	1,766 »	
4,000	5,000	»	1,000	5,000	4,000 »	
50,500	31,500	»	1,000	31,000	23,907 39	
DIMINUTION. . . fr.		1,000				
281,400	281,400	»	»	281,400	274,133 55	
281,400	281,400	»	»	281,400	274,133 33	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1892.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1891.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1890.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1890.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
281,400	281,400	»	»	281,400	274,135 35	
4,292,570	4,292,570	»	»	4,292,570	4,272,977 21	
500,000	500,000	»	»	500,000	500,000 »	
80,000	80,000	»	»	80,000	78,965 20	
5,153,970	5,153,970	»	»	5,153,970	5,126,075 74	

BUDGET DE L'EXERCICE 1892.

N°MÉRO des articles	LITTÉRA de dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																															
				REPORT. . . fr.																																													
		CHAPITRE VIII (SUITE).																																															
54	»	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.																																															
		<i>Culte israélite.</i>																																															
55	»	Traitements des ministres et employés																																															
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;">MINISTRES ET EMPLOYÉS.</th> <th style="width: 10%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 15%;">Appointements par an.</th> <th style="width: 15%;">TOTAL des traitements.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Grand rabbin</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">5,292 »</td> <td style="text-align: right;">5,292 »</td> </tr> <tr> <td>Ministres officiants</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">2,250 »</td> <td style="text-align: right;">2,250 »</td> </tr> <tr> <td>— —</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">2,000 »</td> <td style="text-align: right;">2,000 »</td> </tr> <tr> <td>— —</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">1,500 »</td> <td style="text-align: right;">3,000 »</td> </tr> <tr> <td>— —</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">1,500 »</td> <td style="text-align: right;">1,500 »</td> </tr> <tr> <td>— —</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">1,200 »</td> <td style="text-align: right;">1,200 »</td> </tr> <tr> <td>— —</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">800 »</td> <td style="text-align: right;">800 »</td> </tr> <tr> <td>Secrétaire du consistoire.</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">800 »</td> <td style="text-align: right;">800 »</td> </tr> <tr> <td>Augmentations de traitement</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">358 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center; border-top: 1px solid black;">9</td> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">17,000 »</td> </tr> </tbody> </table>				MINISTRES ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.	Grand rabbin	1	5,292 »	5,292 »	Ministres officiants	1	2,250 »	2,250 »	— —	1	2,000 »	2,000 »	— —	2	1,500 »	3,000 »	— —	1	1,500 »	1,500 »	— —	1	1,200 »	1,200 »	— —	1	800 »	800 »	Secrétaire du consistoire.	1	800 »	800 »	Augmentations de traitement	»	»	358 »		9		17,000 »
MINISTRES ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.																																														
Grand rabbin	1	5,292 »	5,292 »																																														
Ministres officiants	1	2,250 »	2,250 »																																														
— —	1	2,000 »	2,000 »																																														
— —	2	1,500 »	3,000 »																																														
— —	1	1,500 »	1,500 »																																														
— —	1	1,200 »	1,200 »																																														
— —	1	800 »	800 »																																														
Secrétaire du consistoire.	1	800 »	800 »																																														
Augmentations de traitement	»	»	358 »																																														
	9		17,000 »																																														
36	»	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues																																															
57	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux consistoires, pour constructions d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite.																																															
		<i>Pensions et secours pour les divers cultes.</i>																																															
38	»	Pensions ecclésiastiques. — Paiement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre.																																															
39	»	Secours pour les ministres des cultes.																																															
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.																																															

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1892.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1891	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1890	DÉPENSES de L'EXERCICE 1889.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,153,970	5,153,970	»	»	5,153,970	5,126,075 74	
10,000	10,000	»	»	10,000	9,847 50	
17,000	17,000	»	»	17,000	16,792	
1,000	1,000	»	»	1,000	1,000	»
10,000	10,000	»	»	10,000	9,000	»
16,000	16,000	»	»	16,000	8,595 10	
30,000	30,000	»	»	30,000	30,000	»
5,237,970	5,237,970	»	»	5,237,970	5,201,308 34	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1892.	CREDITS proposés POUR L'EXERCICE 1891.	DIFFÉRENCES.		CREDITS voies POUR L'EXERCICE 1890.	DEPENSES de L'EXERCICE 1889.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
260,000	260,000	.	.	260,000	268,467 05	
235,000	235,000	»	»	235,000	180,865 63	
12,000	12,000	.	.	12,000	10,891 30	
7,500	7,500	»	»	7,500	6,208 30	
719,875	699,875	20,000	.	282,000	292,971 82	
1,234,375	1,214,375	20,000	.	796,500	759,404 10	

BUDGET DE L'EXERCICE 1892.

NUMÉRO des articles.	LITTE des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
45	»	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État			
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.			
CHAPITRE X.					
PRISONS.					
SECTION PREMIÈRE. — <i>Service économique.</i>					
46	»	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage, de nourriture et de transfèrement des détenus par correspondance ordinaire. — Frais de voyage et de séjour de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation			
47	»	Salaires des détenus			
48	»	Confection et frais d'habillement des surveillants.			
49	»	Frais de voyage des membres des commissions, ainsi que des fonctionnaires et employés. . .			
50	»	Traitements des fonctionnaires et employés			
PERSONNEL.					
DÉSIGNATION DES EMPLOIS.		NOMBRE d'agents	TRAITEMENTS. Minimum. Maximum.		TOTAL des traitements.
Secrétaires des Commissions administratives		3	2,200	2,800	8,300 »
— de la Commission d'examen		1	1,000	1,000	1,000 »
Directeurs		29	2,200	6,000	118,000 »
— adjoints		5	2,200	2,800	16,100 »
Aumôniers catholiques		29	700	2,600	45,600 »
— adjoints.		5	1,400	1,800	8,500 »
Médecins		25	500	2,600	27,900 »
— adjoints		4	1,600	1,900	6,850 »
Instituteurs		17	1,400	2,600	53,050 »
— adjoints		3	1,400	1,700	5,100 »
A REPORTER.		121		fr.	270,400 »
A REPORTER. . . . fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1892.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1891.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1890.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1889.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,254,575	1,214,575	20,000	»	796,500	759,404 10	
14,000	14,000	»	»	5,000	5,000 »	
1,248,575	1,228,575	20,000	»	801,500	764,404 10	
AUGMENTATION. - fr.		20,000				
865,000	865,000	»	»	1,090,000	1,089,994 60	
55,000	55,000	»	»	55,000	55,000 »	
24,200	24,200	»	»	28,000	26,752 62	
6,000	6,000	»	»	6,000	10,495 51	
954,000	954,000	»	»	1,091,475	1,077,542 17	
1,904,200	1,904,200	»	»	2,270,475	2,259,784 90	

BUDGET DE L'EXERCICE 1892.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. fr.			
50 (suite).		DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	NOMBRE d'agents	TRAITEMENTS. Minimum. Maximum.	TOTAL des traitements.
		REPORT.	121	fr.	270,400 »
		Instituteurs lecteurs	11	550 550	5,400 »
		Comptables	5	2,600 5,200	9,000 »
		Commis de 1 ^{re} classe.	12	2,100 2,500	28,400 »
		— de 2 ^e — (comptables).	22	1,600 2,500	41,800 »
		— de 2 ^e —			
		— de 3 ^e — (comptables).			
		— de 3 ^e —			
		Magasiniers	5	1,600 2,000	8,800 »
		Surveillantes religieuses	74	675 800	50,500 »
		— laïques	7	700 700	4,900 »
		Chefs surveillants	10	1,800 2,200	21,800 »
		Surveillants de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe.	509	1,100 1,450	584,956 »
		Surveillants spéciaux	8	1,400 1,800	15,600 »
		Commissionnaires	16	200 1,000	10,250 »
		Organistes — Chantres. — Acolytes	56	40 400	7,705 »
		Aumôniers protestants et israélites	23	240 456	6,208 »
		Contremaitres et chef de culture	5	2,200 2,500	7,650 »
		Chevrons aux surveillants	»	» »	7,416 »
		Dépenses imprévues (Remplacement provisoire d'agents malades, secours en cas de maladie, indemnités, etc.)	»	» »	12,000 »
		Promotions de surveillants de la 3 ^e à la 2 ^e classe	»	» »	5,815 »
		Augmentations périodiques de traitements aux sur- veillants de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe			
		Octroi de chevrons à ces agents			
		TOTAL.	715	fr.	954,000 »
51	»	Indemnité de logement à certains fonctionnaires et employés.			
52	»	Frais d'impression et de bureau			
		A REPORTER. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1892.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1891.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1890	DÉPENSES de L'EXERCICE 1889.	<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.			
1,904,200	1,904,200	»	»	2,270,475	2,259,784 96	
26,750	26,750	»	»	23,850	20,475 »	
12,000	14,100	»	2,100	20,000	24,994 17	
1,942,950	1,945,050	»	2,100	2,316,325	2,305,254 13	

BUDGET DE L'EXERCICE 1892.

NUMÉRO des articles.	LITTE- RA des dévelop- pements	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
53	»	Patronage des condamnés libérés
54	»	<i>Mobilier.</i> Achat, confection et entretien. <i>Bâtiments</i> Menus travaux d'entretien et achat de matériaux et ingrédients pour les ouvrages à confier aux détenus — Loyer d'immeubles . .
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.
CHAPITRE XI.		
FRAIS DE POLICE.		
55	»	Mesures de sûreté publique.
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.
CHAPITRE XII.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
56	»	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département
57	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget, et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir à des tribunaux. Secours aux anciens agents salariés des divers services ressortissant au Département, ou à leurs familles qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1892.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1891.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1890.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1889.	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
1,942,950	1,943,050	»	2,100	2,316,325	2,305,254 13	
44,500	44,500	»	»	27,000	45,000 »	a) La loi du Budget du 27 mai 1890 ne porte au chapitre X qu'un crédit global de 2,469,825 francs. Il convient d'ajouter à cette somme l'allocation supplémentaire de 8,000 francs accordée à l'article 83 par la loi du 4 août suivant.
105,000	105,000	»	»	134,500	181,906 50	
2,089,450	2,061,550	»	2,100	a) 2,477,825	2,502,160 65	
DIMINUTION. . . fr.		2,100				
15,000	15,000	»	»	15,000	60,000 »	
15,000	15,000	»	»	15,000	60,000 »	
20,000	20,000	»	»	20,000	13,541 33	
9,000	9,000	»	»	11,500	13,000 »	
29,000	29,000	»	»	31,500	26,541 33	

BUDGET DE L'EXERCICE 1892.

N ^o MÉROS de chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Administration centrale
II.	Ordre judiciaire
III.	Justice militaire
IV.	Frais de justice
V.	Palais de justice
VI.	Publications officielles
VII.	Pensions et secours
VIII.	Cultes
IX.	Établissements de bienfaisance
X.	Prisons
XI.	Frais de police
XII.	Dépenses imprévues
TOTAL. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1892	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1891	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1890	DÉPENSES de L'EXERCICE 1889.	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION			
503,900 »	503,900 »	»	»	500,400 »	497,403 48	
3,848,300 »	3,938,300 »	»	90,000 »	3,737,400 »	4,403,532 13	
74,280 »	74,280 »	»	»	74,280 »	69,343 87	
1,316,930 »	1,316,930 »	»	»	1,316,930 »	2,040,281 43	
107,000 »	107,000 »	»	»	107,000 »	106,936 48	
372,400 »	377,400 »	»	5,000 »	377,400 »	338,693 33	
30,500 »	31,500 »	»	1,000 »	31,000 »	23,907 39	
3,237,970 »	3,257,970 »	»	»	3,237,970 »	3,201,508 34	
1,248,373 »	1,228,373 »	20,000 »	»	801,500 »	764,404 40	
2,039,430 »	2,061,330 »	»	2,100 »	2,477,823 »	2,302,160 63	
13,000 »	13,000 »	»	»	13,000 »	60,000 »	
29,000 »	29,000 »	»	»	31,500 »	26,541 33	
17,043,123 »	17,123,223 »	20,000 »	98,100 »	16,928,223 »	16,036,754 73	
DIMINUTION . fr.		78,100 »				

(138)